



LES ANNALES DU MONT ST-MICHEL



Monseigneur Jacques FIHEY, 57 ans
succède à Monseigneur WICQUART

BULLETIN DU PÈLERINAGE
ET DE L'ARCHICONFRÉRIE



115^e Année - N° 2

Mai - Juin 1989

Notre Nouvel Évêque...

Jeudi 22 juin à 11 h. 30, les cloches du Mont-Saint-Michel avec toutes les sonneries des paroisses du diocèse de Coutances et Avranches ont retenti afin d'annoncer le choix de Jean Paul II.

Monseigneur FIHEY devenait le successeur de Monseigneur Wicquart.

Ordonné prêtre à Nantes en 1955, le jeune abbé fut nommé vicaire et chargé de plusieurs équipes d'Action Catholique, ensuite aumônier d'étudiants de Faculté et enfin professeur au Grand Séminaire.

Le Père FIHEY devint évêque auxiliaire de Marseille en 1977, évêque aux Armées en 1983.

En prenant contact avec sa nouvelle charge, Monseigneur a parlé :

— **"Vocations"** : Il faut veiller à l'avenir et lancer des appels en faveur du pastorat et du diaconat permanent...

— **Jeunesse** : en tant qu'ancien aumônier de faculté, je me sens très proche des jeunes...

— **Foi** : Elle n'est possible qu'avec un minimum de formation. Je serai heureux de proposer à l'homme d'aujourd'hui une route de vérité. L'Église doit retrouver la joie de vivre...

— **Médias** : Journaux paroissiaux, bulletins et radios locales auront toute mon attention...

— **Religieux, religieuses** : Dès mon arrivée, je leur écrirai pour leur proposer des orientations de prières..."

Un geste qui donne aussi la mesure de l'homme.

Puissions-nous, grâce à l'intercession de l'Archange St Michel, être conduits longtemps et avec bonheur par le Ministère de Monseigneur FIHEY.

Paul RENARD
Directeur de l'Archiconfrérie
de Saint Michel

PGR. 130

Chers amis lecteurs des Annales

Avec le second numéro des Annales pour 1989, je voudrais vous rappeler les trois moyens de sanctification que nous propose la dévotion à Saint Michel.

I. - LE PELERINAGE, cette dévotion, la plus ancienne, remonte à l'année 709. Saint AUBERT, évêque d'AVRANCHES, vint au Mont, entouré d'une foule nombreuse consacrer le premier sanctuaire demandé par l'Archange pour que l'on y vienne en pèlerinage.

Tout au long du MOYEN-AGE et ensuite jusqu'à l'expulsion des moines lors de la RÉVOLUTION, les foules ne cessèrent d'affluer. Après une attente d'un demi-siècle, Monseigneur BRAVARD, évêque de Coutances et Avranches put rétablir la tradition avec succès.

De nos jours, les pèlerinages connaissent un grand essor : Lourdes, la Salette, Pontmain, Paray-le-Monial, Montmartre et beaucoup d'autres lieux. Par contre, il semblerait que le Mont-Saint-Michel, submergé par ses innombrables touristes, connaisse un certain tassement. Peu de prêtres de paroisses prennent l'initiative d'organiser un pèlerinage à Saint Michel. Notamment pour ce qui est de la Manche et des diocèses limitrophes.

Le plus souvent des groupes se présentent sans prêtre :
— Ils viennent pour répondre à l'appel de l'Archange par fidélité à un passé presque treize fois séculaire.
— Pour prier le chef des Anges vainqueur du démon.
— Pour prier pour les mourants, Saint Michel n'est-il pas le peseur des âmes.
— Et pour recommander leurs défunts, car l'Archange introduit les défunts au Paradis.

Curé du Mont-Saint-Michel et directeur des pèlerinages depuis un an, je me tiens à la disposition des prêtres qui désirent organiser un pèlerinage à l'église paroissiale, sanctuaire de l'Archange.

La salle paroissiale avec tables, gazinière et eau potable, peut accueillir un car de pèlerins pour un repas pique-nique.

Chaque jour, je célèbre une messe à 11 h. Tout prêtre peut célébrer à ce moment-là, prêcher et suivre son programme de chants tel qu'il peut le prévoir. Il est également possible de célébrer une messe à tout autre moment de la journée. Il suffit de me prévenir (Presbytère 50116, Le Mont-Saint-Michel 33.60.14.05).

II. - L'ARCHICONFRÉRIE, s'inscrire parmi les fidèles du Prince Tout puissant du Ciel est aussi une pratique louable du culte traditionnel. Aujourd'hui encore l'Archiconfrérie a un nombre incalculable d'associés. En mai dernier, 66 adultes et 39 enfants ont fait une demande d'inscription. Dans beaucoup de familles, on redoute l'emprise du démon et on garde foi à l'efficacité de son céleste vainqueur. Chaque semaine, le lundi,

la messe est offerte aux intentions des associés vivants et défunts. Du 15 au 23 de chaque mois, les membres associés vivants ont à cœur de faire en commun les prières de la neuvaine. Elle reste un moyen tout simple pour obtenir les secours du ciel.

III. — LE CHAPELET DE SAINT MICHEL, c'est de nos jours une dévotion très en faveur.

Depuis un an, nous avons distribué 3200 chapelets. Saint Michel assure à ceux qui sont fidèles à cette récitation, son assistance durant le cours de la vie et après la mort.

Cette récitation reste à la portée de tout chrétien.

Mon souhait est que les paroisses, les foyers, les chrétiens isolés connaissent et animent le tout puissant vainqueur de Satan.

Que des pèlerinages nombreux et fervents du 3^{ème} âge, d'adultes, de jeunes en aumôneries scolaires, de scouts et d'enfants affirment sur le rocher, au milieu d'une foule cosmopolite de touristes, la foi de nos jours avec la même ferveur que nos ancêtres en leur temps.

Paul RENARD
Curé du Mont - Directeur des Annales

★ ★ ★

Le calendrier de nos prochaines grandes manifestations

— **Mercredi 26 juillet : 43^e Pèlerinage à pied, à travers les grèves**, sous la présidence du Père Pichard, vicaire général. Prédicateur : Père Leblond, aumônier des Scouts.

— ALLER —

- 8 h. 30 : rassemblement au Pont de Genêts.
- 9 h. 00 : départ.
- 10 h. 30 : arrivée au Mont (confessions à l'église paroissiale).
- 11 h. 00 : regroupement à l'église paroissiale et départ en procession pour l'église abbatiale.
- 11 h. 15 : messe en l'église paroissiale pour les personnes qui ne peuvent monter à l'abbaye.
- 11 h. 30 : messe solennelle concélébrée à l'Abbaye.
- 16 h. 00 : grand rassemblement pour la veillée de prière. L'endroit sera indiqué : soit croix de Jérusalem, soit église paroissiale.

— RETOUR —

- 17 h. 30 : rassemblement pour le départ du Mont.
- 19 h. 00 : arrivée à Genêts.

— **Vendredi 29 septembre : Fête Saint Michel**

11 h. : messe solennelle, concélébrée, église St-Pierre.

— **Dimanche 1er octobre : Grande fête Saint Michel.**

11 h. 30 : église abbatiale, messe pontificale, concélébrée.
11 h. 15 : église Saint Pierre, messe solennelle, concélébrée.
16 h. : vêpres, en l'église paroissiale seulement.

— **Lundi 16 octobre : fête de la dédicace du Mont.**

11 h. : messe solennelle.
15 h. : vêpres.
(Les deux célébrations uniquement en l'église St-Pierre).

Rappel des horaires pour l'église Saint Pierre :

- 11 h. : chaque jour messe des pèlerins.
- 11 h. et 18 h. : chaque samedi.
- 9 h. 45 et 11 h. : tous les dimanches.
- horaires libres pour les groupes.

Célébration de mariage au Mont, en l'église Saint Pierre

Le 17 juin 1989, Alain LETERTRE, fils de Gustave et de Sonia a épousé Jennifer ADELÉE, fille de Jacques et de Nadine.
"Que le Seigneur les garde unis dans un même amour et fasse grandir encore cet amour venu de lui".

Les Annales du Mont-Saint-Michel

- Abonnement ordinaire : 50,00 F.
- Abonnement de soutien : Toute somme supérieure à 50,00 F.
- Etranger : 60,00 F.

• Pour faciliter notre travail, joindre la bande du dernier bulletin et toujours rappeler sur le talon des chèques et mandats le but du versement.

• Nous n'expédions livres, images, chapelets que si le titre de paiement est joint à la commande.

• **Les abonnements aux ANNALES sont à renouveler en début d'année** par chèque bancaire ou CCP 4.42 C. Rennes à l'ordre de : Annales du Mont-Saint-Michel 50116.

• Les Annales ne seront plus envoyées en 1989 à ceux qui n'ont pas renouvelé leur abonnement en 1988.

ARCHICONFRÉRIE DE SAINT MICHEL

BUT : 1) Appeler la protection spéciale du ciel sur l'Église, N.S. Père le Pape, et la Patrie, par l'intercession de St Michel, vainqueur du démon et protecteur de l'Église.

2) Avec St Michel combattre Satan, les démons et ceux qui réclament d'eux pour perdre les âmes.

3) Obtenir la grâce d'une bonne mort, la préservation de mort subite et la délivrance des âmes du purgatoire.

INSCRIPTION : donner NOM, prénom, date de naissance, domicile actuel. L'inscription se fait une seule fois, elle ne se renouvelle pas - une offrande de 20,00 F permet d'envoyer le billet d'inscription.

Ne jamais inscrire quelqu'un sans son consentement, mais on peut le recommander aux prières des Associés, ainsi que les défunts.

PRIÈRE CONSEILLÉE : aucune prière n'est obligatoire. Les Associés auront à cœur d'invoquer St Michel souvent mais surtout, chaque mois pendant la neuvaine mensuelle de l'archiconfrérie du 15 au 23 : neuvaine et aux intentions recommandées au Sanctuaire de St Michel.

Chaque semaine, le lundi la messe est dite aux intentions des associés vivants et défunts, des pèlerins de la semaine et à toutes les intentions recommandées.

ENFANTS : les enfants jusqu'à 10 ans peuvent être mis sous la protection de N.-D.-des-Anges et de St Michel.

Donner : Nom, prénom, date de naissance et domicile. Une offrande de 15,00 F permet d'envoyer un billet d'inscription.

La liste des enfants paraît dans les Annales.

Archiconfrérie de St Michel - B.P.1 - 50116 Le Mont-Saint-Michel.

TARIFS

1) HONORAIRES DES MESSES :

- une MESSE : 60 F
- une NEUVAINES : 610 F (neuf messes, 9 jours de suite)
- un TRENTAIN : 2100 F (trente messes, 30 jours de suite)
- un ANNUEL : 3.400 F (une messe par semaine pendant un an).

2) DES FEUILLETS DE PRIÈRE AU PRIX DE 1 F L'UNITÉ

Le démon - la Neuvaine de Saint Michel - la méthode pour réciter le chapelet de Saint Michel - les litanies de Saint Michel.

3) DES BROCHURES ET DES LIVRES :

- Les Belles Légendes du Mont-Saint-Michel 10 F
- Prières de la Famille 15 F
- Le mois de Saint Michel 25 F
- Saint Michel Archange, protecteur du peuple de Dieu 40 F
- Saint Michel et les Saints Anges 40 F
- Les Grandeurs de Saint Michel Archange 50 F
- Mon ange marchera devant toi 50 F
- Occultisme-Magie-Envoûtements 88 F

Avis très important : Compte tenu des difficultés que nous rencontrons pour identifier la provenance de certains versements postaux, nous vous informons que si le titre de paiement n'est pas dans l'enveloppe même de la commande, nous n'effectuons aucune expédition. (chèque bancaire ou postal ou autre reçu de la Poste). N.B. - Pour l'Afrique nous n'acceptons que les coupons-réponse en paiement des abonnements aux Annales et des inscriptions à l'Archiconfrérie. Nous n'expédions aucun colis. S'adresser aux sœurs de la Congrégation de St-Joseph, BP 1265, Brazzaville.

4) DIVERS :

- Médailles de Saint Michel (15 mm) = 6 F et 20 mm = 10 F (peut remplacer le scapulaire de tissu)
- Scapulaire de Saint Michel (tissu) . . . 15 F
- Chapelet de Saint Michel 30 F
- Belle statue de Saint Michel dorée (Haut. 20 cm) 200 F

5) LUMINAIRES DANS LE SANCTUAIRE :

- Une veilleuse 5 F
- Une neuvaine de veilleuses 50 F (nous n'expédions pas les veilleuses)

6) L'ABONNEMENT AUX ANNALES DU MONT-ST-MICHEL 50 F

(Abonnement de soutien : toute offrande supérieure à 50 F).

N.B. : Joindre à toute correspondance demandant une réponse une enveloppe timbrée avec votre adresse (et à toute commande votre titre de paiement).

LA COMMUNE DU MT-ST-MICHEL PENDANT LA RÉVOLUTION

Les documents qui permettent d'étudier le village du Mont Saint-Michel pendant la Révolution sont en définitive peu nombreux. Le plus utile est sans doute le *Livre blanc*, registre des délibérations de la municipalité montoise pour la période allant de 1789 à 1834 (1). Les renseignements qu'il nous donne sont bien entendu partiels, mais ils fournissent tout de même un éclairage fort intéressant sur la vie des Montois durant cette période.

En le parcourant rapidement, Paul Gout avait pu affirmer que le nombre des habitants s'élevait alors à 264 (2). Mais le célèbre architecte a commis une petite erreur : ce qu'il a pris pour le nombre des habitants n'est en réalité que le foliotage du registre (3). Quoi qu'il en soit, il n'était sans doute pas très loin de la vérité. On sait en effet que la garde nationale du Mont était composée de 47 membres en 1790 (4) et de 50 membres en 1795 (5). Or celle-ci comprenait pratiquement tous les hommes de la commune, de 18 à 60 ans. En supposant que la plupart d'entre eux étaient mariés et que chaque couple avait deux à trois enfants, on obtient un chiffre global d'habitants situé entre 200 et 250 (6).

Ceux-ci exerçaient les professions les plus variées. Quatre d'entre eux étaient aubergistes, cabaretiers ou débitants (7). Il y avait un couvreur (8), un boulanger (9), des menuisiers (10), des tailleurs d'habits (11), des bouchers (12), des cordonniers (13), quelques marchands (14), au moins un cultivateur (15) et surtout de nombreux pêcheurs (16),

Le niveau de vie de ces habitants devait être assez modeste. Certains connaissaient même la misère. Ainsi, le 22 avril 1793, le maire, Jean Richard, délivre un certificat à Anne Jouaux qui est "sans aucune fortune et sans aucune ressource" (sic) avec une fille âgée de six mois; son mari, Pierre Poulard, est parti

(1) Ce registre est conservé à la mairie du Mont-Saint-Michel - il doit son nom à sa reliure en parchemin blanc.
 (2) GOUT (Paul) : Le Mont-Saint-Michel - histoire de l'abbaye et de la ville - Etude archéologique et architecturale des monuments. Paris : A. Colin, 1910. Tome 1, p. 297
 (3) Livre blanc, folio 264 recto.
 (4) Ibid., f° 284 r.
 (5) Ibid., f° 285 verso.
 (6) Donc un chiffre un peu plus faible que celui que propose Michel Nortier pour le milieu du XVI^e siècle. *Bulletin des Amis du Mt-St-Michel*, 1987, p. 36. Ce chiffre est sans doute proche de la vérité car dans un document du milieu du XVIII^e siècle, la population est estimée à 230 habitants. Voir à ce sujet Fauchon (Max) - Une garnison au Mont Saint-Michel au XVIII^e siècle. *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, septembre 1966, p. 152
 (7) François Courain, François Gaillard, Charles Turgot et Jean Basire
 (8) Joseph Poirier.
 (9) Thomas Foucher.
 (10) Jean Basille et Louis Gautier.
 (11) François Morilland et François Blandin.
 (12) Jacques Gautier et François Blin.
 (13) Jacques Héraud, Etienne Vidal et Pierre Héraud.
 (14) Jean Gaillard, Jean Desplanches et Jullien Desplanches
 (15) Jean-Baptiste Lebas.
 (16) Jean-Pierre Aumont, Martin Blin, Jacques Cerisier, Pierre Cerisier, Jean Claude, Thomas Desplanches, André Duval, Jean Duval, Jean-Michel Duval, Louis Duval, Charles Guérin, François Guérin, Jean Guérin, Jullien Héraud, François Poulard, Gabriel Poulard, Jean Poulard, Michel Poulard, Pierre Poulard, François Rébeuf, Jean-Baptiste Rébeuf et Gabriel Roger.

deux mois auparavant pour servir dans la marine nationale (17). Le 27 mai 1793, Jean Richard délivre un certificat identique à Anne Cerisier qui vit sans ressources avec un garçon de dix-huit mois; son mari, François Desplanches, est absent depuis trois mois, étant lui aussi parti servir dans la marine (18). D'autres indices laissent penser que la plupart des Montois ne connaissaient guère l'opulence.

Il est difficile de savoir quel type de relations ils entretenaient avec les moines de l'abbaye, à la veille de la Révolution, car le cahier de doléances du Mont Saint-Michel est aujourd'hui perdu (19). On connaît certes les démêlés qu'eurent les Bénédictins avec Guillaume Ridet qui tenait l'hôtellerie de la Licorne et exerçait les fonctions de chirurgien barbier; l'histoire se termina mal pour le pauvre Montois qui fut enfermé au château de Vincennes où il est mort le 12 décembre 1767 (20). Mais cette malheureuse affaire ne peut nous permettre d'affirmer que tous les Montois entretenaient des relations difficiles avec les moines. D'ailleurs, ceux-ci ne furent pas maltraités par les habitants lorsque la Révolution éclata. L'un d'entre eux, Dom Pierre Latour, resta au Mont jusqu'à sa mort en 1800; en janvier 1794, il habitait même chez Louis Ridet (21)!

On serait plutôt tenté de penser que la communauté bénédictine entretenait dans l'ensemble des rapports de bon voisinage avec les habitants du village. Ainsi s'explique sans doute la modération dont les Montois ont fait preuve durant cette période de bouleversements. Ils ont certes accueilli la Révolution avec faveur, mais ils ne se sont pas livrés à des scènes de vengeance ou de pillage. C'est ce que nous allons voir en retraçant les événements les plus significatifs de cette période et en analysant les préoccupations principales des Montois.

1 - Les temps forts de la période révolutionnaire au Mont.

Le corps municipal élu en 1790 comprenait deux "officiers", François Blin et Jean Richard, et un secrétaire greffier, Laurent Leroy. Nous n'avons pas réussi à identifier le premier procureur de la commune (22), mais nous savons que le maire s'appelait Natur. Son successeur, Laurent Leroy, a occupé cette fonction en 1791-1792 et a été adjoint de 1799 à 1820. En décembre 1792, Laurent Leroy a été remplacé par Jean Richard qui a été maire jusqu'en avril 1794 où il a dû céder son poste durant quelques mois à François Blin; Jean Richard a été à nouveau maire de février à novembre 1795 et agent municipal de mars 1798 à juin 1800 (23). Le procureur de la commune élu en même temps que lui en décembre 1792 était Etienne Vidal qui a été agent national en 1794-1795 (24) et maire de 1806 à sa mort en 1809. A l'exception de Natur qui a rapidement disparu de la vie municipale, les autres élus ont exercé plusieurs mandats durant la Révolution et le premier Empire. On peut donc dire que le personnel politique local a été remarquablement stable durant cette période.

(17) Livre blanc, f° 134 v.

(18) Ibid., f° 135 r.

(19) BRIDREY (E.) : Cahiers de doléances du bailliage du Cotentin. Paris, 1907, t. 1, P. 684

(20) Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome 1 : histoire et vie monastique Paris, 1967, p. 248-249 et 264-265.

(21) Livre blanc, f° 209 v.

(22) Le procureur était chargé de défendre les intérêts de la commune.

(23) Sous le Directoire, les communes de moins de 5.000 habitants étaient administrées par une municipalité réduite à un agent municipal et à un adjoint.

(24) La loi du 14 décembre 1793 remplaça le procureur de la commune par un agent national qui était en liaison avec le pouvoir central. Le Directoire supprima cette institution.

C'est au maire et aux officiers municipaux élus en 1790 que les douze moines, dont deux internés, durent bientôt faire part de leurs intentions. Le décret des 13-19 février 1790 supprimait en effet les vœux monastiques et les congrégations religieuses; celui du 17 mars 1790 nationalisait et mettait en vente les biens de l'Eglise. Les moines n'ayant pas le choix reprirent leur liberté et l'abbaye fut abandonnée. La même année, la Constituante vota la Constitution civile du clergé qui assimilait les prêtres à des fonctionnaires, élus et assujettis à un serment de fidélité au roi et à la Nation et d'obéissance à la Constitution civile (25). Le curé du Mont, J.-B. Mazier, et son vicaire, Pierre-François Morillard choisirent l'exil plutôt que de prêter ce serment. Ils furent remplacés par Jacques Besnard qui accepta de prêter tous les serments requis et put rester au Mont jusqu'au début de l'année 1794 (26). C'est au prône des grands-messes qu'étaient annoncées les réunions du Conseil général de la commune (27); celles-ci se tenaient dans la nef de l'église paroissiale qui faisait donc office de salle municipale (28).

Le maintien de l'ordre dans le village était assuré par la garde nationale, sorte de milice bourgeoise, qui se réunit pour la première fois le 15 août 1790 (29). A partir du 12 février 1791 et jusqu'au 1er octobre 1792, les gardes nationaux montois furent secondés par trente hommes du régiment de Lorraine et quinze canonnières invalides de la compagnie de Navarre.

Est-ce pour une question de maintien de l'ordre ou pour une raison fiscale que, par une délibération du 1er février 1791, le corps municipal divisa la commune en deux sections? On ne le sait pas et on ne s'explique guère le morcellement d'une commune déjà si petite. La première section, dite de Saint-Pierre, comprenait toutes les maisons situées entre la Grand-Rue et l'abbaye (30). La seconde, dite des remparts, englobait les maisons situées entre les fortifications et la Grand-Rue.

Avec un certain décalage dû à l'éloignement de Paris et à l'insularité du Mont, les habitants suivaient d'assez près les événements parisiens. Lorsqu'en juin 1791, Louis XVI prit la fuite, les éléments modérés de la Constituante tentèrent de faire croire que le roi avait été enlevé et qu'il n'était donc pas responsable. Le corps municipal du Mont, les gardes nationaux montois et les canonnières en garnison dans la ville se rassemblèrent à l'appel du maire pour jurer d'être fidèles à l'assemblée nationale ou de mourir à leur poste. Puis, le roi ayant été arrêté à Varennes et reconduit à Paris, ils se réunirent dans l'église paroissiale pour assister aux vêpres et chanter le *Te Deum*, tout heureux que leur "auguste monarque" soit rentré dans sa capitale. Ils se rassemblèrent à nouveau en août, peu avant la promulgation de la constitution de 1791, pour jurer devant un crucifix "d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir (...) la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la

(25) Décret des 12 juillet-24 août 1790.

(26) Serment prêté le 4 octobre 1792 Livre blanc, f° 131 r. Le 29 avril 1793, le maire, Jean Richard certifie que le "citoyen Jacques Besnard, curé du Mont-Saint-Michel" a prêté les serments exigés par la loi. Ibid., f° 202 r. A la demande de l'intéressé, Jean Richard lui établit un certificat de civisme le 28 août 1793, ibid., f° 206 r.

(27) Le Conseil général de la commune comprenait le corps municipal et, en nombre égal de celui-ci, des citoyens appelés "notables".

(28) Livre blanc, f° 134 r. et v.

(29) Ibid., f° 284 r.

(30) L'église paroissiale, comprise dans cette section, est en effet dédiée à saint Pierre.

circulation des grains et la subsistance du royaume, la perception des contributions publiques et de demeurer unis à tous les Français” (31). Ils ne se séparèrent qu’après avoir chanté le *Te Deum* et l’*Exaudiat* !

On ne sera pas surpris d’apprendre qu’ils aient redoublé d’allégresse après la promulgation de la constitution. Voici le récit de la cérémonie qui fut alors organisée : “Le dimanche, 30^e jour d’octobre 1791, la nouvelle constitution française ayant été donnée à Paris le 14 septembre 1791, le décret de l’Assemblée nationale du trois de ce mois a été lu en chaire au prône de notre église paroissiale de ce jour, par M. Besnard, notre curé, en présence de nous, maire et officiers municipaux de la ville et château du Mont-Saint-Michel, revêtus de nos écharpes, et du public entendant la Sainte Messe, en reconnaissance de l’allégresse universelle que donne cette nouvelle constitution finie et acceptée par le roi, à tous les braves patriotes français. Et suivant ce qui nous a été prescrit, nous avons fait chanter un *Te Deum* et fait des feux de joie, avec tout l’appareil et le mérite possible : notre garde nationale et le détachement des canonniers invalides en garnison dans notre ville ont assisté à cette cérémonie, sous les armes, en faisant retentir les cris de “Vive la nation, le roi, la loi, la nouvelle constitution” (32).

Jusqu’alors, le mobilier de l’abbaye était resté sur place mais, sans doute pour éviter qu’il ne soit pillé, les administrateurs du district le firent porter à Avranches à la fin de l’année 1791. Le 12 octobre, trois hommes vinrent chercher avec une voiture “les diamans et rubis et une partie des ossements de plusieurs saints et sainte” (sic), ainsi que “les calisses, coupe, saint siboire et soleil avec les trois mitre et tout ce qui était précieux sans aucune réserve” (sic). Le département avait décidé de laisser sur place le timbre de sauvetage et la grosse cloche, achetée en 1703 par l’abbé J.-F. Karg de Bebenburg, pour qu’on puisse la faire sonner les jours de brouillard et diriger les pêcheurs égarés dans les grèves. Les cinq autres cloches de la tour de l’église abbatiale furent descendues les 21 et 22 novembre, à l’aide d’une grande roue, pour être portées à la monnaie de Rouen. Elles ont été emportées en voiture le 22 décembre par les habitants de Genêts, après que ceux de Beauvoir aient échangé deux de leurs cloches avec les deux petites de l’abbaye. La veille, deux hommes envoyés par le district avaient fait emporter à Avranches “tous les titres et papiers du chartrier (...) et tous les ornements de la sacristie (...)” dans des caisses et des tonneaux (33).

Peu de temps après, la municipalité du Mont fit déposer les écussons armoriés en bronze qui surmontaient les trois portes de la ville (34). C’est peut-être à la même époque qu’ont été abattus la plupart des anges musiciens qui couronnaient à l’origine les pinacles du chœur de l’église abbatiale et qu’un certain nombre de statues du cloître et de l’église paroissiale ont été mutilées. Les responsables de ces actes de vandalisme stupides et gratuits seraient, selon le chanoine Pigeon, les gardes nationaux montois (35).

Après avoir perdu son abbaye, le village perdit bientôt son statut de place militaire. Le 30 juillet 1792, d’Abaucourt, ministre de la guerre, écrivit la lettre

(31) Cité par le chanoine PIGEON, *Les Annales du Mont Saint-Michel*, février 1911, p. 328-329.

(32) Ibid., mars 1911, p. 364.

(33) Livre blanc, f° 197 v.

(34) Ibid., f° 133 r.

(35) *Les Annales du Mont Saint-Michel*, février 1911, p. 326-327.

suivante aux administrateurs du département : “La loi du 10 juillet 1791 ayant, Messieurs, supprimé le château du Mont-Saint-Michel du nombre des places ou postes militaires, j’ai l’honneur de vous prévenir que je donne les ordres nécessaires pour faire évacuer les bouches à feu ou autres effets d’artillerie qui s’y trouvent. J’autorise également M. de Crussol d’Ambroise, commandant la 14^e division, à faire rejoindre à Cherbourg le détachement de la compagnie de canoniers invalides qui était en garnison dans le château. Vous voudrez bien, Messieurs, faire les dispositions nécessaires pour que cette évacuation s’exécute sans difficultés. La position du Mont-Saint-Michel ne présentant aucun avantage ni pour la France, ni pour l’ennemi qui s’en rendrait maître, déterminâ la suppression du château parce que ne protégeant en aucune manière ni le cabotage, ni la pêche, ni aucun mouillage, il ne pourrait qu’être à charge à l’Etat. La mesure que j’ordonne n’est donc qu’une suite de cette suppression et vous penserez que les effets dont il s’agit pourront être plus utilement employés dans une des places de votre département” (36).

Les habitants durent donc se résoudre à laisser partir les canons qu’ils avaient refusé de livrer à la milice d’Avranches en octobre 1789 (37). Mais ils purent garder les bombardes prises aux Anglais en 1434 qui ne présentaient sans doute plus d’intérêt militaire. Quant aux soldats, ils quittèrent le Mont le 1^{er} octobre 1792, laissant les Montois se défendre eux-mêmes.

Le Mont allait pourtant avoir besoin d’une surveillance toute particulière puisque l’abbaye devait bientôt servir de prison. Les premiers détenus arrivèrent le 16 mai 1793 (38). C’était des prêtres originaires des départements de la Manche et d’Ille-et-Vilaine qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel, donc des prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé ; ils furent bientôt plus de trois cents à être entassés dans l’abbaye dans des conditions lamentables (39). On vit même parmi les premiers détenus quelques prêtres constitutionnels dont l’évêque de Rennes, Claude Le Coz, qui a été interné au Mont de septembre 1793 à décembre 1794 (40).

La municipalité montoise était désormais acquise aux idées révolutionnaires. Le 1^{er} novembre 1793, elle réunit les citoyens “en assemblée générale dans l’église, lieu ordinaire des assemblées, au son de la cloche et du tambour” pour créer un comité de surveillance qui allait être chargé de dénoncer et de poursuivre toute manifestation contre-révolutionnaire. Quelques jours plus tard, les douze membres élus, Pierre Poulard, Laurent Leroy, Jean Natur, Michel Mary, François Morilland, André Duval, Jean Duval, Pierre Hérault Fils, Jean Aumont, Pierre Hérault père, François Blandin et Jean Poulard, jurèrent “d’être fidelle à la nation et à la loi, de soutenir la constitution, la liberté et l’égalité et de mourir en la deffendant” en levant “la men devant le crucifis (de) la municipalité” (sic) (41).

Ces hommes ne faisaient guère le poids contre les soldats de l’armée catholique et royale de Vendée. Lorsque les Vendéens arrivèrent au Mont, le 12

(36) Ibid., mars 1911, p. 365.

(37) GUILLOU (Jean-François) : la loi, le pain et Dieu : Avranches (août 1789-septembre 1792). Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, juin 1983, p. 87-88.

(38) Livre blanc, f° 143 v.

(39) Ibid., f° 198 r. et 211 v.

(40) Ibid., f° 297 r. et v.

(41) Ibid., f° 137 v.

novembre 1793, la municipalité et les gardes nationaux s'étaient réfugiés à la hâte sur Tombelaine. Les Chouans, que le *Livre blanc* qualifie de "brigands", imposèrent leur loi au Mont durant trois jours. Ils coupèrent tout d'abord l'arbre de la liberté qui avait été planté sur la tour Béatrix (42). Ils ouvrirent ensuite les portes de l'abbaye pour libérer les prisonniers, mais bien peu de prêtres purent profiter de cette libération inespérée, la plupart d'entre eux étant très âgés ou infirmes. Les Chouans rançonnèrent les aubergistes, enclouèrent les quelques canons qui étaient encore au Mont, jetèrent les boulets dans les grèves, emportèrent les pavillons, à l'exception bien sûr du drapeau rouge.

Le *Livre blanc* donne de ces événements une version plus flatteuse pour les Montois. Ceux-ci n'auraient pas fui sur Tombelaine mais seraient restés à leur poste pour affronter les Vendéens. Le maire et les officiers municipaux auraient été menacés de mort ; ils auraient eu la vie sauve, les prêtres détenus ayant pris leur défense en affirmant que les Montois les avaient bien traités (43). La complicité silencieuse des uns et des autres permit que la vérité ne fut pas connue, si bien que la municipalité ne fut pas inquiétée après le départ des Chouans. Quel bel exemple de solidarité à une époque où il suffisait d'en faire moins pour être considéré comme suspect !

Avec la dictature de Robespierre, la France entière fut bientôt soumise au régime de la Terreur. Le 23 avril 1794, la municipalité du Mont nomma un commissaire pour seconder Le Carpentier, représentant du peuple dans les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, surnommé le "bourreau de la Manche" (44) ; elle désigna Etienne Vidal, agent national de la commune, "le connaissant des preuves du plus pur civisme, par le zèle et l'attachement qu'il a montré à l'exécution des loix" (sic) (45).

La déchristianisation étant maintenant réalisée de manière systématique, le nombre des prêtres détenus dans l'abbaye était de plus en plus important ; en avril 1794, il y en avait six cents, dont deux cents prêtres constitutionnels (46). Or c'est à cette époque que le Mont fut appelé durant quelques mois, par une bien curieuse anti-phrase, "Mont libre" ou "Mont Michel" ou "Mont libre cy devant Mont Michel" !

On ne sait ce qu'est devenu le curé constitutionnel du Mont, Jacques Besnard, dont on perd la trace au début de 1794 (47). Il n'avait d'ailleurs plus rien à faire sur l'île, l'église paroissiale étant désormais transformée en "temple de l'Être suprême" (48). Les ornements de l'église, qui ne devaient sans doute pas servir au nouveau culte, furent déposés au directoire du district d'Avranches le 3 octobre 1794 et l'argent de la fabrique fut remis au receveur des domaines (49).

Les détenus étaient maintenant trop nombreux pour que les Montois puissent se charger seuls de leur garde ; un nouveau détachement de soldats fut donc envoyé au Mont. La municipalité fut informée de l'arrivée imminente de

(42) Appelée aussi depuis cette époque "Tour de la liberté".

(43) *Livre blanc*, f° 198 r. et 211 v. LECHAT (Jean-Baptiste) : les prisons du Mont-Saint-Michel pendant la Révolution, *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, septembre 1966, p. 181-182.

(44) Le représentant du peuple ou représentant en mission était envoyé dans un ou plusieurs départements par la Convention à l'instigation du Comité de salut public ; il était donc l'agent direct du pouvoir central dans sa circonscription.

(45) *Livre blanc*, f° 214 r.

(46) LECHAT (J.-B.) op. cit., p. 183.

(47) La municipalité lui délivre un certificat de résidence le 12 janvier 1794. *Livre blanc*, f° 209 v.

(48) *Livre blanc*, f° 224 v., 272 r. et 291 r.

(49) *Ibid.*, f° 223 v.

celui-ci le 3 novembre 1794 (50), mais peut-être y avait-il déjà quelques soldats sur place depuis trois ou quatre mois.

Pourtant, depuis la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), un esprit nouveau soufflait sur la France. Dès le mois d'août 1794, trente-et-un prêtres constitutionnels qui avaient renoncé au sacerdoce furent libérés (51). Puis, ce fut le tour des autres prêtres constitutionnels et ensuite des prêtres réfractaires. Le 10 avril 1795, il n'y avait plus d'ecclésiastiques emprisonnés dans l'abbaye (52).

Celle-ci restait néanmoins une prison. Avant que les derniers prêtres aient quitté le lieu de leur détention, d'autres détenus avaient déjà pris leur place ; en effet, dès le 6 avril 1795, trois députés à la Convention, Crassout, Grenet et Le Cointre, arrivaient au Mont pour y être incarcérés (53). On emprisonna à nouveau des prêtres réfractaires en 1796, avec des chouans et des condamnés de droit commun (54). D'autres prêtres réfractaires furent emprisonnés après le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Mais l'essentiel de la population carcérale montoise était maintenant constitué de droits communs et surtout de chouans qui firent une tentative d'évasion en 1798 (55). Les troupes chargées de garder les détenus étant relevées assez souvent, le Mont vivait au rythme de l'arrivée et du départ des hommes de troupe. Ces soldats n'étaient pas toujours très honnêtes. Le 7 octobre 1796, ils parvinrent à entrer par effraction dans la sacristie de l'église paroissiale qu'ils saccagèrent et où ils volèrent de l'argent ; ils furent relevés sept jours plus tard "parce que cetoit de mauvais suget" (sic) (56).

L'église ne servait plus au culte depuis longtemps ; celui de l'Être suprême avait disparu avec Robespierre et il ne semble pas que les Montois aient été séduits par les cultes nouveaux que le Directoire tenta de créer. En 1798, la municipalité se borna à faire inscrire sur le registre des délibérations le texte de la loi prescrivant aux citoyens de fêter les décadi, mais rien ne permet d'affirmer que les habitants se soient soumis à cette obligation (57). Les fêtes civiques ne semblent pas avoir eu plus de succès. Celles qui furent organisées n'eurent pas un grand retentissement. Le 20 mars 1798, la municipalité assemble les citoyens à la maison commune pour "la célébration annuelle de la fête de la souveraineté du peuple" ; après avoir écouté la proclamation du gouvernement relative à cette fête, ceux qui étaient présents se séparèrent après avoir crié d'une seule voix "vive la République" (58) ! Le 22 septembre de la même année, la municipalité convia la garde nationale et les soldats en garnison au Mont à se réunir pour "la fête de la fondation de la République" devant l'arbre de la liberté (59). "En vrais républicains, avec toute la pompe que cette fête exige", ils écoutèrent la lecture d'une circulaire du ministre de l'intérieur et finirent "cette fête mémorable par des chansons patriotiques et des cris de vive la république" (60) !

(50) *Ibid.*, f° 286 r.

(51) *Ibid.*, f° 220 v. et 221 r. et v.

(52) *Ibid.*, f° 136 r.

(53) *Ibid.*, f° 291 v.

(54) *Ibid.*, f° 181 v.

(55) *Ibid.*, f° 228 v.

(56) *Ibid.*, f° 262 v.

(57) *Ibid.*, f° 232 r. et v.

(58) *Ibid.*, f° 227 v.

(59) On en avait donc replanté un, après que les Chouans aient coupé en 1793 le premier qui avait été planté au Mont

(60) *Livre blanc*, f° 187 r

Toutes ces manifestations officielles ne touchaient guère le peuple qui reprit le chemin de l'église dès que la paroisse eut à nouveau un curé. Celui-ci arriva au Mont quatre ans après la signature du concordat de 1801 ; il nous a brossé un tableau de l'état de l'église paroissiale qui mérite d'être reproduit ici (61) :

A tous ceux qui ces lettres verront, salut en N.-S. J.-C.

Faisons savoir que lorsque je suis entré en cette ville pour y remplir les saintes fonctions de pasteur, j'ai trouvé l'église dans un dénuement général. La couverture de l'église du côté du midi presque toute découverte. L'autre côté et celui de la tour dans un très mauvais état, sans vitres, sans bancs, excepté un grand, sans autels, excepté celui de la Très Sainte Vierge en assez bon état, sans linge, sans ornements, sans calice, sans croix, sans lampe, sans chandeliers, sans chapes, en un mot dans un dénuement général, en sorte que je n'avais pas un linge d'église et autrement avec quoi envelopper mon petit doigt. J'y ai célébré à l'autel de la Sainte Vierge pour la première fois que j'y chantais la grand'messe, le dimanche d'avant la mi-août 1805.

J'ai fait cette petite observation afin que mes successeurs sachent en quel triste état j'avais trouvé l'église à mon arrivée. Les statues étaient toutes mutilées par les malheurs de la Révolution. Au sujet des livres, j'ai trouvé un missel de Rouen, en bon état, trois processionnaires parmi lesquels il n'y en avait qu'un entier. Un grand rituel entier à la vérité, mais bien mal relié ; l'antiphonaire assez bon.

Présentement par le bon soin de Messieurs les Marguilliers en charge, M.G. Richard, L. Gautier, V. Morilland et de nos bons paroissiens, elle commence à changer de forme. Dieu en soit loué, in sempiternum.

Le 4 juillet, l'an de grâce 1807.

Michel Reullost, succursaire et gradué en théologie.

Il ajoute en post-scriptum :

"Je désirerais bien que mes prédécesseurs eussent laissé à la postérité une note telle que je viens d'écrire. Je ne les condamne pas. Sans doute ils n'y ont pas pensé, ou bien l'église était en si bon état qu'il n'y manquait rien", M. Reullost.

Maintenant que nous connaissons les événements les plus marquants de cette période mouvementée, il est temps de revenir en arrière pour voir quelles ont été les préoccupations principales des Montois durant cette époque.

2 - Les préoccupations des Montois durant l'époque révolutionnaire.

Les circonstances ne favorisant guère le sentiment religieux, on ne sera pas étonné d'apprendre que les Montois n'aient pas eu de préoccupations spirituelles. En dehors du partage des biens communaux, tous les problèmes qu'ils durent affronter sont liés à la transformation de l'abbaye en prison : question des subsistances, garde des détenus, logement de la garnison et défense du Mont.

a) La question des subsistances.

L'approvisionnement du Mont était déjà difficile en temps ordinaire du fait de sa situation insulaire ; la crise économique que connaissait alors la France et l'arrivée de détenus de plus en plus nombreux le rendirent problématique.

Jusqu'en octobre 1793, on fit venir le pain de la ville d'Avranches qui ne fut bientôt plus en mesure de répondre à la demande. La commune du Mont

(61) Il a déjà été publié dans *Les Annales du Mont-Saint-Michel*, en mars 1911, p. 368-369 et en 1982, p. 39.

envoya donc au district une pétition dans laquelle elle exposait "que ses habitants et les prêtres détenus dans la ci devant abbaye sont dans un besoin puissant, qu'elle ne peut leur procurer de subsistance dans la campagne, qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de s'en procurer aux marchés." Après avoir constaté "que la position du Mont Saint-Michel environné le plus souvent de la mer ne permet pas à ses habitants de sortir librement pour aller au marché d'Avranches, (...), que celui de Pontorson est beaucoup plus à proximité", les administrateurs du district prirent les mesures nécessaires pour que les communes rurales apportent chaque mercredi au marché de Pontorson 410 "raziaux" de céréales (62). Durant quelques mois, les Montois désignèrent des commissaires pour aller acheter au marché de Pontorson les grains nécessaires aux besoins de la commune. Le 13 octobre 1793, ils choisirent Laurent Leroy et François Morilland auxquels on confia deux jours plus tard 300 livres en assignats de quinze sols (63). Le 15 décembre 1793, ceux-ci furent remplacés par François Blin et Jean Natur (64) qui furent eux-mêmes remplacés par Pierre Richard et Joseph Poirier le 8 février 1794 (65).

Cette solution ne fut sans doute pas très efficace, car la municipalité s'adressa ensuite au département d'Ille-et-Vilaine pour qu'il prenne en charge la nourriture des détenus venant de Bretagne et, durant quelques mois, une partie du pain fut apportée de Saint-Malo. A partir de juillet 1794, la municipalité se tourna à nouveau vers Avranches (66). Mais les livraisons ne devaient pas être très régulières. Le 29 décembre 1794, les Montois durent adresser aux administrateurs du district une nouvelle réclamation : "la municipalité du Mont libre vous a envoyé plusieurs requêtes tendante à nous faire accorder des subsistance, au jourd'hui nous somme sans pain, dans huit jour les détenus ont été quatre jour à vivre avec une demis livre de pain, au jourd'hui les braves canoniés qui sont an notre commune subise le même sort" (sic) (67). Cela ne changea pas grand chose et la situation resta aussi critique jusqu'à la fin de la Révolution.

b) La garde des détenus.

Lorsque l'abbaye fut transformée en prison, en mai 1793, la municipalité et la garde nationale du Mont furent chargées de garder les détenus. Au début, les Montois furent assez compréhensifs avec ces prisonniers qui n'avaient commis ni crimes, ni délits. Mais les administrateurs du département ou du district les contraignirent bientôt à adopter une attitude plus ferme. En février-mars 1794, la municipalité confia notamment à deux membres du Comité de surveillance et à deux commissaires désignés par le Conseil général de la commune le soin de faire régner l'ordre dans la prison, de surveiller le courrier et les paquets adressés aux détenus (68).

Il s'agissait d'une mission gratuite ; or celle-ci empêchait les Montois de vaquer à leurs occupations. Ils demandèrent donc une indemnité que Le Carpentier leur accorda le 24 avril 1794 en se fondant sur les motifs suivants : "Considérant que la réunion de la grande quantité de prêtres détenus au Mont Libre a dû occasionner à la Municipalité de ce lieu un supplément d'occupations qui n'existait pas avant leur emprisonnement, que même cette augmentation de travail absorbe tous les moments des officiers municipaux, que cependant leur ressource ordinaire et commune était la pêche tant pour leur entretien que pour celui de leur famille. Qu'ainsi la privation de cette ressource indispensable comporte une

(62) Livre blanc, f° 137 r.

(63) Ibid., f° 207 r. et 136 r.

(64) Ibid., f° 138 r.

(65) Ibid., f° 138 v.

(66) Ibid., f° 290 v.

(67) Ibid., f° 281 r.

(68) Ibid., f° 212 v. et 213 v.

indemnité en faveur de ceux qui l'éprouve pour la sûreté politique avec d'autant plus de raison que le nombre des consommations du lieu a augmenté de beaucoup par celui des prisonniers et augmenté à la fois la rareté et le prix des denrées de première nécessité :

Considérant en outre qu'il n'entre point dans l'esprit de la Convention nationale d'imposer gratuitement à des citoyens des fonctions pénibles, lorsqu'il est reconnu que ceux-ci n'ont d'autres fortunes que leur industrie et que cette honorable condition est universelle entre eux.

Considérant enfin que le Mont Libre est un des points importants de la République tant par sa situation maritime que par le dépôt qui lui est confié et qu'il n'est pas moins de la prudence que de la justice d'assurer aux citoyens composant les autorités constituées de cette commune des moyens suffisants pour leur aider à supporter les soins qu'exigent la surveillance et l'activité de leurs fonctions" (69).

La tâche de la municipalité fut considérablement allégée à partir de l'automne 1794, la surveillance des détenus étant désormais confiée à des soldats.

c) Le logement des soldats.

Les soldats qui étaient en garnison au Mont en 1791-1792 logeaient dans deux maisons qui avaient été louées pour eux. Lorsqu'en 1794, des militaires tinrent à nouveau garnison dans la commune, le maire dut prévoir leur hébergement. Il les logea tout d'abord dans l'église paroissiale qui eut à souffrir de cette nouvelle affectation ; le rez-de-chaussée de la tour avait été aménagé en cuisine, une ouverture ayant au préalable été pratiquée dans la voûte pour laisser passer la fumée (70) ! Puis on dut répartir les soldats chez les habitants. A partir de 1799, ils furent cantonnés dans l'abbaye (71). Mais il devait y avoir des exceptions ; le 8 juin 1799, le maire demanda en effet aux Montois qui avaient des "volontaires" chez eux "de porter leurs lits à la caserne du château sans aucun retard afin d'éviter la garnison qui sera mise chez eux en cas de désobéissance de leurs part" (sic) (72). La question n'a été réglée de façon satisfaisante qu'en 1828 par la construction de l'actuel bâtiment des Fanils.

d) La défense du Mont.

Pour que l'île soit bien défendue, il fallait qu'il y ait une garnison sur place et que les remparts soient entretenus. Or ceux-ci ne l'étaient guère et il n'y a pas eu de soldats au Mont du 1er octobre 1792 à l'automne 1794. Il y avait certes les cinquante gardes nationaux de la commune mais ils étaient bien incapables d'assurer une défense efficace de l'île car ils étaient inexpérimentés et avaient un armement très rudimentaire. Même pour surveiller un bateau qui s'était échoué, le 4 avril 1793, et que l'on soupçonnait de faire "quelque versement de marchandises prohibée, ou d'émigrés ou des ecclésiastiques" (sic), ils durent se faire aider par les habitants de Beauvoir (73).

On comprend donc que sept mois plus tard, ils aient préféré fuir plutôt que d'affronter les Chouans. Mais cela leur servit de leçon et ils se tinrent désormais sur leurs gardes. C'est ainsi que le 13 mai 1794, craignant un retour éventuel des "exécrable chouen" (sic), l'agent national, Etienne Vidal, fit prendre par le corps municipal les mesures suivantes : "1. que tous les citoyens dans cette commune qui

(69) Ibid., f° 143 v et *Annales du Mont-Saint-Michel*, mai 1913, p. 51-53.

(70) Selon le chanoine PIGEON, *Annales du Mont-Saint-Michel*, mars 1911, p. 366-367.

(71) Livre blanc, f° 235 r.

(72) Ibid., f° 188 v.

(73) Ibid., f° 201 r.

sous 24 heures n'aurons pas mis leurs armes en état sois puni comme suspect. 2, de requérir tous citoyens et citoyene de charoyer des tas de roches d'andros en androist sur les rampard. 3, de faire comparaître le capitaine de la garde national pour nous donner l'état des forces du magasin. 4, d'envoyer un autant du dit arrêté aux citoyens administrateurs du district d'Avranche. 5, qu'il soit fait défense à tous citoyens de s'absenter pour fuire sous paine d'aitre treté comme suspect. 6, qu'il soit pris sur le champ des mesures pour assurer les portes et pour maitre la grille de faire à bas. 7, qu'il soit donné des ordres au citoyens capitaine pour tenir sa compagnie toujour prêtes à prendre les armes au premier coup de tambour. 8, qui soit fait défense d'ouvrir les port de la ville la nuit sous paine d'estres puni très severement. 9, quil soit arrêté quanquas qu'il viene que le premier qui parlera de se rendre soit fussillié sur le champ" (sic) (74) !

Pour lutter contre l'absentéisme et responsabiliser les Montois, il fut décidé en juillet 1794 que ceux qui ne se rendraient pas aux réunions municipales seraient punis d'une peine d'amende ou de vingt-quatre heures d'emprisonnement (75) !

Ces dispositions n'étaient bien sûr pas très efficaces pour se prémunir d'une attaque éventuelle de "la horde infernal des chouans et brigans" (sic). Or le 29 novembre 1794, ces "aitres abominable" (sic) étaient dans les environs. Le Conseil général de la commune arrêta donc de nouvelles mesures : il était désormais interdit de loger un étranger sans une autorisation préalable de la municipalité, sous peine d'un emprisonnement de huit jours et d'une peine plus grave en cas de récidive ; l'officier de garde ne devait laisser sortir du Mont aucun étranger sans un passeport visé par la municipalité ; tout soldat arrivant au Mont devait être conduit à l'hôtel de ville pour que sa permission soit vérifiée ; il était défendu d'ouvrir les portes de la ville durant la nuit, là encore sous peine d'un emprisonnement de huit jours, ... (76).

Quarante-quatre Montois, dont une femme, étaient armés (77). Bien que le village soit à nouveau défendu par des soldats, la municipalité ne prit pas le risque de retirer aux habitants leurs armes, à la condition qu'ils s'engagent à "ne les rendre aux brigans qu'après avoir fait la résistance que l'on doit attendre de tout brave républicain" (sic) (78).

La garde nationale, semble-t-il, continuait à jouer un certain rôle. Le 30 juillet 1795, le capitaine, Pierre Richard, réunit les vingt canonniers de celle-ci pour les répartir en deux escouades qui élirent leurs sergents et leurs caporaux (79).

L'île n'en était pas moins vulnérable car la première porte de la ville était "absolument cassée" et il n'y en avait pas du côté des Fanils ; les ennemis éventuels pouvaient se réfugier sur cette partie du Mont et entrer sans difficulté dans la ville en escaladant les rochers durant la nuit. Des militaires étaient bien venus faire des rapports et établir des plans mais les travaux tardaient à être réalisés. Lasse d'attendre, la municipalité envoya le 18 juillet 1795 une pétition au comité de sûreté générale (80). Huit jours plus tard, Robespierre tombait et la pétition n'eut pas de suite.

On continua donc à prendre des mesures pour surveiller les étrangers (81). En 1798, on rappelait encore à l'agent municipal, c'est-à-dire au maire, que les portes de la ville devaient rester fermées durant la nuit car on craignait toujours une attaque des Chouans (82). On avait peut-être réparé celle qui était cassée mais rien n'avait été fait pour améliorer la défense des Fanils puisque, le 12 mai 1799, la municipalité réclama une nouvelle fois que des travaux soient entrepris de ce côté du Mont (83).

(74) Ibid., f° 219 r.

(75) Ibid., f° 219 v.

(76) Ibid., f° 223 r.

(77) Ibid., f° 264 r. et v.

(78) Ibid., f° 265 r.

(79) Ibid., f° 225 v.

(80) Ibid., f° 288 v.

(81) Ibid., f° 217 v. et 218 r.

(82) Ibid., f° 278 r.

(83) Ibid., f° 269 v. et 270 r.

Il faut croire que la garnison était suffisamment puissante pour dissuader les Chouans de revenir car ils ne renouvelèrent pas le coup de main de 1793.

e) **Le partage des biens communaux.**

Cette dernière question est liée à la concession de grèves que le granvillais Quinette de la Hogue obtint en 1769 dans la baie du Mont-Saint-Michel, malgré l'opposition des populations riveraines. Celui-ci ayant émigré au début de la Révolution, ses biens furent confisqués et les terrains concédés furent attribués aux communes limitrophes, Ardevon, Beauvoir et le Mont-Saint-Michel. La loi des 6 et 10 juin 1793 donnait aux municipalités la possibilité de garder ces biens en indivision ou de les partager entre les habitants. Réunis le 8 juillet 1794 en assemblée générale dans le "temple de l'Être suprême", les Montois optèrent pour la solution du partage (84). L'année suivante, le 30 septembre 1795, ils décidèrent de construire une digue en terre pour protéger ces terrains des attaques de la mer (85).

Leur travail fut bientôt remis en cause par un projet qui consistait à faire passer le Couesnon à l'Est du Mont. Le 18 mars 1797, ils décidèrent d'envoyer une pétition au Corps législatif pour protester contre ce projet (86). Ils devaient en définitive affronter un obstacle plus grand ; rentré en France, le fils de Quinette de la Hogue avait en effet obtenu du Premier consul d'être réintégré dans ses droits. Les Montois eurent beau affirmer le 14 février 1801 que "les grèves du Mont-Saint-Michel n'ont jamais fait partie du domaine du Roi puisqu'il n'en a jamais joui et qu'au contraire les communes en ont toujours eu une jouissance paisible, non interrompue et qui remonte au delà d'un siècle" (87), la plupart des petits propriétaires finirent par être spoliés, soit en perdant leurs procès, soit à cause de la mer qui parvint à anéantir leur travail de conquête.

L'engagement révolutionnaire des Montois nous semble en définitive incontestable. A aucun moment, ils n'ont pactisé avec les contre-révolutionnaires qui ont pourtant joué un rôle non négligeable dans la région. Mais ils ont su garder une certaine modération dans leur action, même si le discours de leurs élus s'est quelque peu durci en 1793-1794. Aucun d'entre eux n'a, du reste, donné de prénoms révolutionnaires aux enfants nés durant cette période.

Ils ont certes été les geôliers des prêtres injustement emprisonnés dans l'abbaye. Ils ont donc été les complices d'une politique peu glorieuse et contraire aux idéaux proclamés en 1789. Mais on doit reconnaître aussi qu'ils ont tout fait pour que ces malheureux détenus survivent, à une époque où il n'était guère aisé de se procurer les denrées les plus courantes.

Ils se sont également livrés à quelques gestes iconoclastes que, bien entendu, il n'est pas question d'excuser. L'abbaye devait pourtant moins souffrir de ces actes irresponsables que de sa transformation en prison. Cette affectation regrettable permit toutefois d'éviter qu'elle ne soit livrée à la pioche des démolisseurs comme tant d'autres monastères.

Henry Decaëns

• Les citations rapportées dans cet article sont la reproduction fidèle du texte original, y compris les fautes.

(84) Ibid., f° 272 r. et **Annales du Mont-Saint-Michel**, avril 1912, p. 18-19

(85) Livre blanc, f° 226 r. et v.

(86) Ibid., f° 263 r.

(87) Ibid., f° 238 r. et v., f° 239 r.

AVEC L'ARCHICONFRÉRIE DE ST MICHEL

Tous unis pour la prière

- 1 - Chaque lundi la messe est célébrée pour les membres associés vivants et défunts de l'Archiconfrérie.
 - 2 - Chaque dimanche et jour de fête, messe pour les paroissiens du Mont, les bienfaiteurs du sanctuaire et des œuvres de l'Archiconfrérie.
 - 3 - Chaque mois, la neuvaine à Saint Michel et aux neuf chœurs des anges avec ses prières particulières est assurée au Mont du 15 au 23, en union avec chacun des membres associés de l'Archiconfrérie dans le but d'appeler la protection du ciel, de combattre Satan, d'obtenir la grâce d'une bonne mort, et la délivrance des âmes du Purgatoire.
- L'inscription se fait une seule fois - Donner ses prénom, nom et lieu de résidence. Une offrande de 20 francs permet d'envoyer le billet d'inscription.
- Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de N.-D.-des-Anges et de St Michel.

Écrire : Archiconfrérie - Le Mont-Saint-Michel 50116

ADIEUX A NOS CHERS DÉFUNTS :

Nous recommandons aux prières de l'Archiconfrérie ceux des Associés et Amis de Saint Michel dont nous avons appris le décès depuis la publication du dernier bulletin.

- Madame Marie HILAIRE, 50 Moyon
- Monsieur Edouard PIGAULT, 61 Beauchêne
- Monsieur Auguste BAZILLIER, 61 Sées
- Monsieur Isidore HARDEL, 50 Moyon
- Madame André SICART, 31 Toulouse.

SALUTATIONS :

Nous te saluons, Saint Michel, toi qui conduis les âmes dans la sainte lumière.

ORAISON

Seigneur, tu accueilles toute vraie prière et tu écoutes les appels de notre cœur. Avec toute notre affection, nous te prions pour nos chers défunts. Qu'ils trouvent auprès de toi la paix et la joie, avec ceux que tu appelles à entrer dans ton Royaume. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

DES PRIÈRES DEMANDÉES...

Elles sont toujours très nombreuses pour la famille, les proches, la réussite d'exams, la paix, l'Église, la réconciliation, la demande d'emplois.

- Être toujours fidèle et aimer Nelly toute la vie.
- Devenir plus courageux.
- Je désire avoir mon CAP et passer mon BEP.
- Faites que Freddy retrouve du travail.
- Je voudrais être plus gentil avec mon entourage.
- Pour que notre monde retrouve l'inspiration spirituelle et le chemin de Dieu.
- André et Lydie : Saint Michel aide-nous à avoir un enfant.
- Donne-moi la force et le courage pour lutter contre mon orgueil.
- J'espère que cette année sera une bonne fin d'année de 4ème.
- St Michel, obtenez la paix, au Liban, en Terre Sainte, en Chine.
- Pour que tout le monde soit heureux comme je le suis.
- St Michel je te confie les 34 pèlerins suisses.

- Pour notre conversion.
- St Michel, nous te confions la prison des femmes de Rennes.
- St Michel pour que je mène à nouveau une vie normale.
- Gardez notre Église dans l'unité par l'amour des fidèles et la compréhension mutuelle.
- Faites que je retrouve l'assassin de ma fille.
- Pour que notre jeune foyer soit illuminé par la présence de notre bébé.

ACTIONS DE GRÂCES DES PELERINS :

- Je vous remercie d'avoir exaucé mes souhaits faits ici en 1981.
- Merci de votre accueil dans votre maison encore ouverte tard dans la nuit.
- Remerciement à St Michel qui nous a protégés lors des bombardements 39-45 à Belle-Île-en-Mer.

LA VIE DE L'ŒUVRE

Tous les abonnements aux Annales partent avec le premier numéro de l'année en cours.

Nous prions nos amis de renouveler leur abonnement pour 1989, si cela n'a pas été fait.

Utiliser le CCP - Annales du Mont-Saint-Michel en précisant abonnement ou réabonnement. On peut aussi adresser un chèque bancaire. Nous n'accusons pas réception.

NOUVEAUX ASSOCIÉS

Depuis la parution du premier numéro de 1989, 240 associés adultes ont été inscrits dans l'Archiconfrérie de Saint Michel.

Et les 116 enfants dont les noms suivent ont été consacrés à St Michel et à Notre-Dame-des-Anges :

Sandrine et Sophie BIATCHON 14, Hérouville-Saint-Clair ; Sabine ACHIETTI, Marie-Gaëlle et Jonathan CACHERA, 63 Canehat ; Marie-Laure et Philippe FRIN, 35 Rennes ; Jean-Philippe RAE, Ile Maurice ; Romi DUNESME, 20 Borgo ; Laurent GARCES, 34 Montpellier ; Vincent ITURBIDE, 64 Salies de Béarn ; Nicolas MERCIER, 13 Aubagne ; les 8 enfants MADIEN-GUILLA de Brazzaville ; Emilie LEFEBVRE, 93 Noisy-le-Sec ; les 10 enfants de Patrice LOEMBA de Pointe Noire ; Pauline DEVACHELLE, 62 Fresnay-en-Gohelle ; Myriam BONDUELLE, 59 Villeneuve d'Ascq ; Hyssen LOEMBA de Baongo ; Uriel GUENABANTOU de Amabihou ; Jean-Marie VIANNEY, Christ et Claudine SAMBA de Makelekele ; les enfants de Georges MAKAYA de Pointe Noire ; Aurélie COIFFARD, 49 Cholet ; Jessy-Carl DONGAL et Lydie TOURNERIE, 61, St-Pierre-d'Entremont ; Guillaume RAYNAUD, 47, Villemandeur ; Nathalie DROST de Hollande ; Mathieu BOCQUET, 62 Saint-Omer ; Marleine, Isabelle, William ROUAIROUX, 11 Fraisse des Corbières ; Arnaud, Valérie, Vincent LELAIDIER, Janice DUMONT, 14 Bayeux ; Ke-Mee HO-SING-MING : Maryline ROMAGNE, Vanessa HO-SING-MING, Evry Myriam-Marie IS ; Viviane-Marie IS, Aurillac ; Anne-Marie, Joseph, Clotilde MINOIS, 22 Loudéac ; Marc MAGAN, Paris ; Alexandre RAFFIN, 12 Villefranche-de-Rouergue ; Alice, Antony, Audili AUDINAY, Abymes ; Fabien DUMONT, 44 Lucé-sur-Erdre ; Lolita, Dulcy, Reinald, Rudy PAAS ; Lomé, Quentin, Mélanie, Nicolas JEANMART, Belgique ; Lucas DELOBELLE, Belgique ; Raphaël OLIVE, 11 Roquefort-des-Corbières ; Cyril MANIEL, Champagnat ; Marion LÉCOUTRE, 59 Neuville-en-Ferrain ; John-Harris MOUN-KOUAHATA, Pointe Noire ; Jean-Hugues FOURES, 64 Pau ; Nicolas DEROODE, Martinique ; Suzy SAMSON, 61 Vimoutiers ; Jonathan-Pierre JANNAS, 95 Montigny-les-Cormeilles ; Alise, Patrick, Roméo AMONAN ; Aristide, Sonia, Estelle ADJIDAN ; Célestin, Geneviève, Élodie, Lydie, Marie, Germaine ALLOGBA, Abidjan ; Damien, Jean-Denis LAURENT, 53 Craon ; Sergio, Anne-Marguerite FERREIRA, 93 Villepinte ; Dally, Thed MAVOUNGOU, Georges BOUYOU, Pointe Noire ; Destin Net N'SIMBOU, Loubomo ; Christofer, Cédric MIFOUANANE, 94 Yvry-sur-Seine ; Sylvestre, Marie-Louise, Marie-Jeanne ORSAY, Paris ; Philippe, Gaëtan VAUGIRARD, Kourou ; Yomi ZAÏRE, 97 Fort-de-France ; Itina, Estelle MATSOUMBOU, Brazzaville ; Triste KOUMBA, Loubomo ; Laure BRETTEVILLE, Passy.